



Comité technique des services déconcentrés

Versailles le 27 avril 2022 – déclaration liminaire.

Monsieur le premier président, l'UNSa Services Judiciaires vous souhaite la bienvenue de façon officielle.

En préambule, nous souhaitons apporter une précision sur cette réunion. Il nous a semblé, toutes organisations représentant les fonctionnaires de la Cour, que l'ordre du jour, tant du CTSD que de la CPE, étaient trop lourds pour être concentrés en une seule demi-journée, le 14 avril dernier, qu'elle qu'en soit la cause. Il ne s'agissait pas de « boycotter » le CTSD, mais bien de ne pas survoler à la va-vite les problèmes qui perdurent et deviennent le quotidien de nos collègues dans les juridictions et services.

De plus, ça n'aurait pas rendu justice au travail du SAR dans son ensemble que de survoler les documents qu'ils ont élaborés, tant dans leur étude (les documents nous étant parvenus trop tardivement) que dans la discussion sur les informations que ces documents contiennent. Le fait même que le SAR ne soit pas en mesure de mettre à notre disposition ses travaux, ne serait-ce qu'une semaine pleine en amont, mérite aussi pour nous une discussion.

L'UNSa Services Judiciaires constate depuis trop longtemps ce que confirment les tableaux de gestion des ressources humaines : des taux de vacances de postes importants, que nous ne manquons pas de dénoncer à la Direction des services judiciaires ou au secrétariat général du ministère chaque fois que nous en avons l'occasion.

Quoi qu'il en soit, le constat, que nous en faisons est plus lourd d'année en année et nous avons atteint pour beaucoup de nos collègues les limites supportables du mal être au travail. Aujourd'hui c'est toute la Cour dans sa diversité qui ressent confusément le sentiment d'être la 5ème roue du carrosse.

Comment pourrait-il en être autrement, lorsque nos collègues, et ce quelque soit leur grade, n'ont pas les moyens d'exercer convenablement leur métier, et le font la plupart du temps dans des conditions déplorables : en raison de l'état bâtiminaire, de la vétusté des infrastructures, de l'incurie avec laquelle est traitée l'informatique par le ministère de la justice ?

Donc, chacun de nos collègues, fonctionnaire comme contractuel, se trouve impacté par une informatique qui devrait aider les agents, mais qui les plombe dans leur quotidien : une multitude de logiciels, aux qualités inégales, aux modes de fonctionnements divers, avec pour couronner le tout des réseaux trop faibles, et des postes de travail informatiques eux non plus pas toujours adaptés.

L'UNSa Services Judiciaires, entre autre, s'interroge sur l'opportunité de voir arriver à Nanterre les « Cold cases », ou en français les affaires non résolues, qui sont à l'heure actuelle au nombre de 173 et de 68 procédures concernant des crimes en série. Notre administration nous ayant habitués à toujours mettre des moyens insuffisants, tout en nous disant qu'elle a vu large, nous avons des doutes raisonnables sur la hauteur des moyens qui sont mis en oeuvre pour la gestion matérielle concrète de ce pôle. L'UNSa Services Judiciaires pense que Cassiopée a toute sa place dans ce nouveau pôle, au titre des affaires non résolues pour son mode de fonctionnement, et au titre des victimes en séries que sont ses utilisateurs, victimes qui maintenant vont se compter aussi au niveau de la cour d'appel.

Le tribunal judiciaire des Hauts de Seine va connaître d'ici la fin de l'année une période de turbulences importantes sur son activité tribunaux de proximité et leur administration, sans compter les travaux nécessaires du bâtiment principal mais qui engendrent déjà une forte pression supplémentaire.

Pour faire court, car en fait il n'y a pas un secteur qui va bien aujourd'hui à la Cour d'appel de Versailles, ou alors Messieurs les chefs de cour, vous nous l'avez bien caché, il y a quand même eu une bonne nouvelle : l'arrivée d'un médecin de prévention pour la cour elle-même.

L'UNSa Services Judiciaires, interviendra pour les secteurs de Pontoise, et de Chartres au cours de ce CT.

Les élus du CT